



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2023

### **Nombre de membres :**

Conseillers : 29

Présents : 21

Excusés : 8

Pouvoirs : 8

L'an deux mil vingt-trois et le 13 novembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 6 novembre deux mil vingt-trois.

**Présents :** Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Jérôme ADAM, Marie-Paule DELLAROVERE, Thierry BAZZALI, Malika VIVIN, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Sandrine NEGRE, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

### **Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI,

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,

Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET,

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20231113-DEL2023-89-DE  
Date de réception préfecture : 21/11/2023



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2023

### DCM N°2023-89 : Création d'une commission extra-municipale « réaménagement du cœur de village »

#### *Rapporteur : Monsieur le Maire*

Il est rappelé au Conseil municipal la possibilité de créer de façon permanente ou temporaire des commissions extra-municipales sur certains dossiers d'importance.

La mise en place de commissions extra-municipales s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les Saint-Mitréens. Ces commissions ont pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune et de favoriser leur dialogue avec les élus et plus généralement, de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens.

Sur certains sujets spécifiques d'intérêt général, le Maire a la possibilité d'associer une ou plusieurs personnes, différentes des membres de la commission, particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet.

Le rôle de cette commission extra-municipale est consultatif.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal la création d'une commission extra-municipale dédiée au réaménagement de la place Neuve et à la réfection des voiries à l'intérieur des remparts.

Il est proposé que cette commission extra-municipale soit composée comme suit :

- des élus de la commune à raison d'un tiers (arrondi arithmétique) des membres de chaque groupe politique constitué au sein du conseil municipal,
- un représentant de l'association Histoire et Patrimoine,
- un représentant de l'association Vie et Commerces,
- des représentants de riverains et personnes qualifiées (maximum 8 membres),

Les Saint-Mitréens intéressés devront faire acte de candidature par écrit. Ils seront désignés par l'autorité territoriale. Les élus du conseil municipal seront désignés par un vote en assemblée lors du prochain Conseil Municipal.

#### **L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** l'article L.2121-22 et l'article L.2143.2 du code général des collectivités territoriales relatif à la constitution de commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,

**Vu** le règlement intérieur du conseil municipal, adopté par délibération 2020-01 du conseil municipal du 2 novembre 2021,

**Considérant** la question du réaménagement du cœur de village, projet de création d'une commission extra-municipale, le Maire souhaite associer les citoyens saint-mitréens,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20231113-DEL2023-89-DE  
Date de création du fichier : 21/11/2023



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2023

**Le Conseil municipal, à l'Unanimité,**

**DECIDE** de créer une commission extra-municipale « réaménagement du cœur du village », dont la durée ne peut excéder le mandat en cours ;

**DIT** que cette commission extra-municipale sera composée comme suit :

- des élus de la commune à raison d'un tiers (arrondi arithmétique) des membres de chaque groupe politique constitué au sein du conseil municipal,
- un représentant de l'association Histoire et Patrimoine,
- un représentant de l'association Vie et Commerces,
- des représentants de riverains et personnes qualifiées (maximum 8 membres),

**DIT** que les membres seront nommément désignés par arrêté du maire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La Secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent GOYET

